

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2025**

**Nombres de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 12**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**VOTE POUR : 12**

**VOTE CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Domaine :**

**CARCASSONNE  
AGGLO**

**Sous-domaine :**

**PERMIS DE LOUER**

**OBJET :**

**Sollicitation de la  
délégation par  
Carcassonne Agglo  
de la compétence  
pour accorder le  
permis de louer**

**N° 11/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Février 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI.

Absents Excusés : Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 635-1 III ;

Considérant, que l'article susvisé permet à la commune de Villegly, de demander à Carcassonne Agglo de lui déléguer la mise en œuvre et le suivi, sur son territoire, du dispositif de l'autorisation préalable de mise en location prévue par le code de la construction et de l'habitation, en ses articles L.635-1 à L.635-11 ;

Considérant que la mise en œuvre d'un dispositif d'autorisation préalable de mise en location permettra à la commune, sur les zones présentant des signaux d'alerte ou de faiblesse, d'obliger les propriétaires qui voudront louer un bien immobilier à un tiers de solliciter une autorisation préalable à la mise en location, que cette procédure permettra à la commune de s'assurer que les immeubles respectent les caractéristiques de décences prévues par la réglementation, et qu'ils ne sont pas susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants ni à la salubrité publique ; que ce dispositif est, ainsi, un outil efficace de lutte contre l'habitat indigne sur les secteurs de la commune qui en ont le plus besoin, à savoir le cœur du village,  
Considérant le périmètre présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Carcassonne Agglo, la délégation à la commune de Villegly du pouvoir de mettre en œuvre et de suivre, sur son territoire, le dispositif de l'autorisation préalable de mise en location.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250224-20250224DEL11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025  
Publication : 25/02/2025